

Procès-verbal de la Séance du 31 mai 2018
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 28 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire, se sont réunis, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, René CHAPPE, Florent SALVI,
Joël GROS, Serge ARTHAUD-BERTHET, Christian FLANDINET, Florence FACQ

Étaient absents

Stéphanie MACHENAUD, Gérard VIAL-DAVID

Avaient donné pouvoir

Brigitte VIALETTE à Philippe JEAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Philippe JEAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Décision modificative budgétaire n°2 du budget primitif 2018

Rapporteur : Philippe JEAN

Monsieur l'adjoint en charge des finances informe les membres du conseil municipal que le vote du budget primitif 2018 a fait apparaître certaines anomalies. Il convient donc de réviser les crédits budgétaires comme suivant :

Art 023/023	+ 0,21 €
Art 60611/011	- 0,21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative budgétaire n°2.

POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Délibération n°2

OBJET : Vote des taux des taxes 2018

Rapporteur : Philippe JEAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les taux de la façon suivante :

	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	12,15 %	12,30 %	12,40 %
Foncier Bâti	23,45 %	23,70 %	23,90 %
Foncier non Bâti	60,85 €	61,50 %	62,01 %

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Projet « Cœur de Village »

La phase diagnostic est réalisée depuis fin avril ; cela permet de préciser la faisabilité du programme et le montant de l'opération :

- Réhabilitation et agrandissement du bâtiment existant : 700 000 € HT
- Travaux d'aménagement extérieur et création d'un emplacement de stationnement : 200 000 € HT
- Etudes et mission de maîtrise d'œuvre : 100 000 € HT
- Acquisition foncière : 150 000 € HT
- Divers et imprévus : 20 000 € HT

Soit un total de

**1 170 000 € HT
soit 1 404 000 € TTC**

Le plan de financement serait le suivant :

- Autofinancement : 250 000 €
- Subventions : 370 000 €
- Prêt relais FCTVA : 234 000 €
- Prêt long terme : 550 000 €

Un établissement bancaire consulté, au vu de la structure budgétaire actuelle de la commune, considère ce plan de financement tout à fait valide ; il reste cependant à simuler le budget communal en prenant en compte différentes hypothèses d'évolution des ressources de la commune.

La prochaine étape est de présenter un projet abouti lors d'une réunion publique cet automne.

Information n°2

OBJET : Achat du Véhicule

La commune souhaite acquérir un véhicule léger type « pickup » pour les besoins d'entretien et d'intervention sur le domaine communal, le véhicule actuel étant « à bout de souffle » ; l'offre sur le marché d'occasion pour ce type de véhicule est très restreinte.

Il est donc décidé de procéder à l'achat d'un véhicule neuf de marque FIAT type DOBLO CARGO pour un montant de : 11 720,09 € HT (soit 14 064,11 € TTC)

Information n°3

OBJET : Travaux de voirie 2018

Les devis ont été signés avec l'entreprise COLAS pour tous les travaux de voirie 2018.

Les voies communales concernées sont les suivantes :

Chemin de l'Eglise	13 651,50 € HT
Chemin de la Monta	38 002,50 € HT
Chemin de la Dame	4 145,25 € HT
Chemin du Ruisseau	19 245,50 € HT
Montant total Voirie	75 044,75 € HT

Subvention du Département 33 770,13 €
(45% du montant HT)

Autofinancement 41 274,62 € HT

Information n°4

OBJET : Eaux pluviales du chemin rural du Couvat

Des travaux de canalisation des eaux pluviales entre le chemin du Couvat et le Chemin de la Gorge seront entrepris prochainement par l'entreprise Rovira.

Information n°5

OBJET : Enfouissement des lignes électriques

La commune poursuit sa campagne d'enfouissement des lignes électriques au niveau de la RD 280. Les travaux auront lieu courant septembre 2018.

Information n°6

OBJET : Date du prochain conseil municipal

Jeudi 12 juillet à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00

A Saint-Jean-Le-Vieux, le 31 mai 2018

Philippe JEAN

Secrétaire de Séance

